

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 171

présenté par
M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

À la fin du II de l'article 37 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023, l'année : « 2023 » est remplacée par l'année : « 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les associations et les syndicats des étudiants en médecine sont opposés à l'ajout d'une quatrième année de formation dans le DES de médecine générale. À titre d'exemple, l'Anemf (Association Nationale des Étudiants en Médecine de France) a dénoncé « la précipitation de la mise en place de la quatrième année de médecine générale », parlant même d'un « projet inabouti empêchant un dialogue social nécessaire ».

Si le dispositif proposé par le Gouvernement mérite d'être étudié, notamment parce qu'il pourrait constituer un élément de réponse au manque d'accès aux soins, criant dans de nombreux territoires, celui-ci doit être construit avec les étudiants en médecine et non contre eux. L'objet de cet amendement est donc de reporter d'une année l'entrée en vigueur du dispositif de l'article 37 afin de donner au Gouvernement le temps nécessaire à la co-construction d'un projet durable avec les futurs médecins.